

Compte-rendu de la 1^{ère} Réunion Publique Informatrice du 26 Janvier 2017 à 18h30 – Joigny

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Jovinien introduit la séance et remercie l'ensemble des participants de leur présence. Près d'une trentaine d'habitants ainsi que des élus assistent à cette réunion publique informative.

La parole est donnée au bureau d'études Perspectives, qui à l'aide d'un diaporama présente :

- Le contexte règlementaire et la démarche d'élaboration du PLUi, par la création d'un projet de territoire « co-construit » ensemble ;
- Une synthèse du diagnostic de territoire et des enjeux ;
- Le calendrier d'études pour les deux années à venir.

Une fois la présentation terminée, le bureau d'études invite les habitants à s'exprimer. Quelques observations sont exprimées par la population :

- Une habitante de la commune de Cézy indique que les problèmes récurrents entraînant la fermeture du pont de Cézy fragilisent les petits commerces de proximité. Elle précise qu'il connaît des problèmes d'entretien depuis près d'une vingtaine d'années.
Le Président de la CCJ indique qu'il défend auprès du département depuis 2011, la nécessité de réaliser des travaux d'entretien du pont. Il réitérera cette demande pour le budget 2017-2018.
Cette habitante ajoute également que le diagnostic ne parle pas de la friche industrielle sur la commune de Cézy, ancienne usine BOURASSIN, qui tombe en ruines et impacte la qualité du paysage. Elle précise qu'elle se trouve dans le périmètre de Monument Historique de l'Eglise et qu'il est fâcheux qu'il ne se passe rien. Enfin, elle suppose que le site est pollué et qu'il a fragilisé la nappe phréatique.
- Un habitant s'interroge sur le passage en RNU des Plan d'Occupation des Sols.
Le bureau d'études indique que la procédure de prescription du PLUi ayant été prise avant le 31 décembre 2015, les POS ne seront caducs que si le PLUi n'est pas approuvé au 31 décembre 2019. Aucune inquiétude n'est à avoir pour les communes étant dotées d'un POS, ce dernier reste le document d'urbanisme applicable jusqu'à l'approbation du PLUi.
- Un habitant s'interroge sur la hiérarchie des normes entre le PSMV et le PLUi.
Monsieur le Président de la CCJ indique que les règles du PSVM sont au-dessus de celles du PLUi, de ce fait le PSMV reste supérieur.
- Une habitante s'inquiète sur l'exploitation des gaz de schistes ; sachant qu'elle aurait entendu le passage d'une loi favorable en France. Elle souhaiterait qu'un des enjeux du PLUi soit « d'être vigilant sur l'exploitation des sols ».
Monsieur le Président de la CCJ indique que ce sujet a déjà été abordé en Conseil Communautaire et qu'il fera part de cette inquiétude une nouvelle fois aux élus. Il précise que la loi du 13 juillet 2011 vise à interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique et à abroger les permis exclusifs de recherches comportant des projets ayant recours à cette technique. La CCJ n'est pas favorable à ce type d'exploitation.
- Monsieur DEFRANCE, maire de Brion, demande à ce que le vocabulaire soit plus abordable pour la population à savoir : remplacer les « cônes de vue » par des « point de vue » et la « typicité » par les « spécificités ».

Aucune autre remarque ou observation n'est exprimée.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Jovinien remercie l'ensemble des participants et précise que la concertation a lieu tout au long de la procédure, et que d'autres réunions seront organisées. Il ajoute que les présentations de chaque réunion publique sont mises à disposition pour consultation en mairie.

M. SORET Nicolas
Président de la Communauté
de Communes du Jovinien

Ce compte-rendu servira dans le cadre de l'élaboration du bilan de la concertation.